



VILLEJUIF
Tout cède à notre union

VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET : ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE À MADAME ANNE-GAËLLE LEYDIER, PREMIERE ADJOINTE AU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VILLEJUIF,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18 ;

VU la délibération n°007_2020 portant élection du Maire de Villejuif ;

VU la délibération n°009_2020 portant élection des adjoints et des adjoints de quartier ;

VU la délibération DEL2025_140 du Conseil municipal du 15 octobre 2025, décidant l'acquisition auprès du Département du Val-de-Marne du parvis de la gare VILLEJUIF-GUSTAVE ROUSSY" à Villejuif (Val-de-Marne) ;

CONSIDÉRANT qu'il importe d'assurer la continuité de la gestion des affaires communales pendant les absences de Monsieur le Maire ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation temporaire de signature est accordée à Madame Anne-Gaëlle LEYDIER, Première adjointe au Maire, le **mercredi 12 novembre 2025** pour la signature de l'acte notarié suivant :

Acquisition auprès du Département du Val-de-Marne du parvis de la gare VILLEJUIF-GUSTAVE ROUSSY".

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun situé 43, rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex - dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Villejuif, **28 OCT. 2025**

Pierre GARZON
Maire
Conseiller départemental du Val-de-Marne

